



## MEDECINS DE MATCH – IN EXTENSO SUPERSEVENS

### Contexte

---

L'article 602 du Règlement médical de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS prévoit que « lors de toute rencontre de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS, au moins un médecin de match est désigné par la FFR et utilise l'assistance vidéo ».

Le présent protocole est établi pour définir les modalités d'intervention des Médecins de match dans le cadre de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS (ci-après le « Tournoi »).

Pour la saison 2023/2024, le Tournoi se déroule en 4 Etapes :

- 3 Etapes qualificatives regroupant 16 Equipes et au sein desquelles se déroulent 28 matches (des 1/8<sup>ème</sup> de finale jusqu'à la finale auxquels s'ajoutent des matches de classement),
- 1 Etape finale regroupant 8 Equipes et au sein de laquelle se déroulent 12 matches (des 1/4 de finale jusqu'à la finale auxquels s'ajoutent des matches de classement).

### Désignation

---

Les Médecins de match sont désignés par la FFR parmi le panel des médecins constitués et formés par la FFR lesquels disposent d'une formation et d'une expérience sur la prise en charge des sportifs de haut niveau.

Les médecins de match sont des officiels de la FFR.

La FFR contrôlera que les Médecins de match respectent les conditions des présentes pour exercer leur rôle.

Les Médecins de match seront désignés en fonction de leur lieu de domicile pour favoriser des désignations locales sauf circonstances tout à fait exceptionnelles.

### Formation du Médecin de match

---

L'ensemble des Médecins de match reçoivent une formation de la FFR sur leur mission pendant les rencontres professionnelles ainsi qu'une formation technique pour l'utilisation de l'outil d'assistance vidéo (VOGO). Seuls les Médecins de match ayant été dûment formés pourront être désignés.

Les Médecins de match doivent en outre avoir suivi :

- les formations en ligne de World Rugby suivantes :



- **Gestion des commotions cérébrales - Personnel médical du jour de match à l'aide du protocole HIA :**

<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/gestion-des-commotions-cerebrales-pour-le-personnel-medical-le-jour-du-match-a-l-aide-du-protocole-hia/>

- **Protocoles médicaux pour le Personnel médical du jour de match :**

<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/protocoles-medicaux-pour-le-personnel-medical-du-jour-de-match/>

- **Gestion des commotions - Personnel médical de jour de match d'élite :**

<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/gestion-de-la-commotion-cerebrale-pour-le-personnel-medical-du-jour-de-match-de-l-elite/>

Ces formations en ligne doivent être renouvelés tous les deux ans, à défaut le médecin ne pourra plus être désigné sur les rencontres.

- la formation présentielle World Rugby « Soins immédiats dans le rugby » - Niveau 2 dispensé par un formateur agréé

### **Indépendance du Médecin de match**

---

Les Médecins de match doivent être indépendants des Equipes c'est-à-dire que ces derniers ne doivent pas avoir de liens directs avec les Equipes participant à l'Etape du Tournoi.

### **Protocole de prise en charge de la commotion cérébrale - Jour de l'Etape du Tournoi**

---

En cas de suspicion de commotion cérébrale survenant en cours de match, le joueur est immédiatement et temporairement remplacé pour faire l'objet d'un protocole commotion cérébrale (examen HIA 1) durant 12 minutes réalisé par un Médecin de match.

Dans l'hypothèse où :

- l'examen HIA 1 est négatif et qu'aucun signe de commotion cérébrale n'est décelé, le joueur peut entrer à nouveau en jeu ;
- l'examen HIA 1 est positif ou si un signe de commotion cérébrale est décelé, le joueur est remplacé définitivement et ne peut plus participer à aucun match de l'Etape du Tournoi.

A l'issue de la rencontre, le joueur ayant fait l'objet d'une commotion cérébrale ou d'un examen HIA 1 (négatif ou positif) doit faire l'objet dans un délai d'une heure post-rencontre d'un examen HIA 2 réalisé par un Médecin de match pour :

- soit confirmer l'absence de signe de commotion cérébrale établi lors de l'examen HIA 1 et ainsi permettre au joueur de participer aux rencontres de son équipe restant à disputer. Dans



l'hypothèse où un signe de commotion cérébrale apparaît lors de l'examen HIA 2, le joueur ne peut plus participer à aucun match de l'Etape du Tournoi ;

- soit assurer le suivi de l'évolution de la commotion cérébrale décelée lors de l'examen HIA 1 positif.

Les Médecins de match doivent vérifier que ce protocole soit bien mis en application le jour de l'Etape du Tournoi.

Ce protocole ne s'applique pas aux joueurs de moins de 19 ans pour lesquels le principe « Recognize and remove » s'applique c'est-à-dire que dans l'hypothèse où un joueur de moins de 19 ans ferait l'objet d'une suspicion de commotion cérébrale, ce dernier sera remplacé définitivement et ne pourra plus participer à aucun match de l'Etape du Tournoi.

## **Droits et responsabilités du Médecin de match**

---

Le Médecin de match est en charge de :

- participer à une réunion de briefing en avant-match, une heure avant le début de la compétition, avec :
  - o le/la responsable sécurité,
  - o le/la médecin urgentiste et l'infirmier(e) formé(e) à l'urgence vitale,
  - o les secouristes,
- organiser une réunion de briefing, dans la mesure du possible, le jour de l'Etape du Tournoi avec :
  - o les arbitres,
  - o les Médecins d'Equipes,
- effectuer une demande de test d'évaluation d'impact à la tête (protocole HIA) pour un joueur si les critères pour réaliser une évaluation définis dans le protocole HIA sont identifiés,
- imposer la sortie définitive de l'aire de jeu d'un joueur si celui-ci présente des signes de commotion cérébrale tels que décrits dans le protocole HIA,
- effectuer le test HIA (le Médecin de match sera le seul responsable de la décision de reprise du jeu),
- effectuer le test HIA 2 post-match au plus tard une heure après la rencontre pour les joueurs ayant été sortis définitivement ou temporairement lors d'une rencontre pour cause de blessure à la tête (dans l'hypothèse où un signe de commotion cérébrale apparaît lors de cet examen HIA 2, le joueur ne peut plus participer à aucun match de l'Etape du Tournoi),
- se prononcer éventuellement sur les blessures qui saignent afin d'autoriser le remplacement temporaire (jusqu'à 15 minutes),
- assister le(s) Médecin(s) d'Equipe à leur(s) demande(s) lorsqu'un joueur est blessé (si nécessaire),
- envoyer les tests HIA 1 et HIA 2 effectués le jour de l'Etape du Tournoi à la structure habilitée à traiter les documents HIA (commotion@ffr.fr) ou en les déposant sur la plateforme sécurisée prévue à cet effet dans le cadre du programme de surveillance des commotions cérébrales lors des rencontres de rugby professionnel dans les conditions de sécurité et de confidentialité prévues par ledit programme.



Le(s) Médecin(s) de match établiront deux comptes-rendus à l'issue de chaque rencontre sur laquelle ils sont désignés :

- le premier, relatif à l'activité du médecin de match, sera transmis à la LNR et à la FFR et qui pourra être utilisé par les organes compétents chargés de s'assurer du respect des obligations règlementaires ;
- le second, relatif au dispositif vidéo « VOGO », sera transmis à la LNR, à la FFR et à la société VOGO, prestataire en charge dudit dispositif. A des fins, notamment, d'amélioration du fonctionnement du dispositif vidéo, dans le cadre de ce rapport, le médecin de match est susceptible d'être contacté par la société prestataire.

Les Médecins de match sont tenus d'exercer leurs missions dans le cadre des présentes et adopter, en toutes circonstances, un comportement qui ne saurait porter atteinte à l'image de la FFR, de la LNR, des équipes ou du rugby en général. Les Médecins de match sont également tenus de respecter les obligations liées à l'exercice de leur profession (confidentialité, secret médical, etc...). Ils sont également tenus à une stricte discrétion quant à l'exercice de leurs missions et ne sont pas autorisés à intervenir dans les médias pour tout sujet en lien direct ou indirect avec sa mission, sauf autorisation préalable et expresse de la FFR ou de la LNR.

#### Positionnement et identification du Médecin de match

Un des Médecins de match est placé prioritairement en tribunes côté banc de touche et doit avoir un accès facile au terrain durant la rencontre. A défaut, celui-ci sera placé en bord de terrain.

Les Médecins de match porteront une chasuble « Médecin de match » que la LNR leur remettra à leur arrivée.

Chaque médecin de match recevra, de la LNR, une accréditation pour chaque Etape du Tournoi. Cette accréditation ne peut être utilisée que lors de l'Etape du Tournoi sur laquelle le Médecin de match est désigné.

#### Local HIA

Le local HIA est le lieu où se déroulent les protocoles commotion cérébrales (examens HIA 1) et peut être :

- dans la mesure du possible dans une salle dédiée ou, à défaut,
- situé dans le local de soins indépendant des vestiaires.

Ce local doit être différent du local antidopage.

En toutes hypothèses, le local HIA sera équipé :

- d'une bande de 3 m de long et de 4 cm de large,
- d'un écran vidéo pour l'accès aux images durant l'examen d'un joueur,



- indépendant des vestiaires,
- d'une porte pouvant être fermée.

Ce local doit être rapidement et facilement accessible depuis le terrain et les vestiaires des deux équipes.

### Assistance VOGO

---

En cours de rencontre, les Médecins de match utilisent une tablette mise à disposition par le prestataire de la LNR, VOGO, lui permettant de revoir les images de la rencontre en direct. La tablette est restituée à la LNR à l'issue de l'Etape du Tournoi.

En cas de soucis technique avec les outils mis à disposition par VOGO, une assistance sur place peut être mise à disposition. A défaut, une assistance à distance est prévue :

Email : [supportlnr@vogo.fr](mailto:supportlnr@vogo.fr) / Tel : +33(0)6.02.06.33.97 / 09. 80. 80. 06. 78

### Accueil du médecin de match

---

La LNR désigne une personne référente dédiée à l'accueil des Médecins de match. Cette personne prendra contact avec les Médecins de match dans la semaine précédant l'Etape du Tournoi pour organiser les modalités de sa venue.

Cette personne pourra être contactée en amont par les Médecins de match pour toutes questions relatives à sa venue lors de l'Etape du Tournoi pour laquelle ils sont désignés Médecins de match.

Le club organisateur met à disposition de chaque Médecin de match :

- 2 invitations pour l'Etape du Tournoi,
- 1 place de parking,
- 1 accès au réceptif.

### Rémunération

---

Un Médecin de match perçoit une rémunération de 550 € / Etape du Tournoi au titre de sa prestation de service.

Il est remboursé de ses frais de déplacement sur justificatifs et sur la base de la grille tarifaire suivante :

FRAIS DE VOYAGE	FRAIS DE SEJOUR
0,40 euro par km parcouru ou frais SNCF ou frais d'avion	Repas : plafonnement à 40 euros par repas



Les frais d'hébergement ne sont pris en charge que dès lors que dans les cas tout à fait exceptionnels visés au point « Désignation », le Médecin de match n'a pas été désigné au niveau local.

Dans cette dernière hypothèse, les frais d'hébergement seront remboursés sur justificatifs sur la base de la grille tarifaire suivante :

**Hébergement** : plafonnement à 120 € par nuit d'hôtel en province et 180 € par nuit d'hôtel à Paris

#### **Assurances**

---

Chaque médecin de match est titulaire d'une licence MED laquelle est accompagnée d'une assurance. Cette assurance couvre son activité de Médecin de match.